

**COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ATELIER  
SUR L'APPROCHE PAR COMPETENCE (APC) :  
PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE PAR LES  
PAYS MEMBRES DU REFMA  
AGADIR (MAROC), 23, 24 et 25 Juin 2014**

Le Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA) a tenu un atelier de travail sur l'Approche Par Compétence (APC) les 23 , 24 et 25 Juin 2014 à l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) d'Agadir (Maroc).

Cet atelier s'inscrit dans le cadre du plan d'actions triennal 2014-2016 que le REFMA avait soumis à la COMHAFAT à l'issue de la 10<sup>ième</sup> réunion de son Bureau au mois de juillet 2013 et porte sur l'application de l'APC pour la formation maritime dans les pays membres du REFMA

Y ont pris part les Membres du REFMA dont la liste nominative est jointe en annexe.

PROGRAMME DES TRAVAUX DE L'ATELIER	
La présidence du bureau du REFMA a soumis à l'assistance un programme et un calendrier des travaux. Aucune objection n'ayant été soulevée, ce plan fut adopté à l'unanimité.	
<b>LUNDI 23 Juin 2014</b>	
ORDRE DU JOUR	DEROULEMENT
<p>1°) <b>Mots d'ouverture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mr Brahim BOUDINAR, Directeur de la Formation Maritime et de la Promotion Socioprofessionnelle ;</li> <li>▪ Mr Ali BOUALI, Représentant de la COMHAFAT ;</li> <li>▪ Mr Jamal SADAK, Président du REFMA et Directeur de l'ISPM d'Agadir;</li> </ul>	<p>Début des travaux 10H05.</p> <p><b>1°)</b> Trois brèves allocutions prononcées successivement par Mr Brahim BOUDINAR, Directeur de la Formation Maritime et de la Promotion Socioprofessionnelle ; Mr Ali BOUALI, Représentant de la COMHAFAT et Mr Jamal SADAK, Président du REFMA et Directeur de l'ISPM d'Agadir ont servi de mots d'ouverture des travaux de l'atelier.</p> <p>Après les civilités aux participants et la bienvenue aux membres du REFMA présents, Monsieur Brahim BOUDINAR a rappelé la genèse du REFMA et indiqué les attentes de la COMHAFAT à l'égard de ce Regroupement qui est devenu un de ses organes subsidiaires. Insistant sur l'importance de l'APC comme outil moderne de transmission des connaissances, du savoir faire et savoir être, le Directeur de la Formation Maritime et de la Promotion Socioprofessionnelle a invité les participants à s'investir pleinement dans cet atelier aux fins d'aboutir à des résultats concrets, réalistes et réalisables. Il a clos ses propos en souhaitant plein succès aux travaux de l'atelier.</p>

	<p>Monsieur BOUALI, représentant de la COMHAFAT, juste après avoir remercié le Japon pour sa constante sollicitude à la COMHAFAT, a indiqué le grand accueil qui a été réservé au plan d'actions triennal que le REFMA a soumis à la Conférence. Le thème de l'atelier qui porte sur l'APC, une nouvelle démarche pour mieux former, dans l'efficience les principaux acteurs et animateurs du domaine de la pêche dans les pays membres de la COMHAFAT ne peut que susciter l'adhésion de la Conférence. C'est avec l'espoir que les travaux de cet atelier seront profitables à tous que Monsieur BOUALI a terminé son intervention en indiquant qu'un espace dédié au REFMA est disponible et fonctionnel sur le site Web de la COMHAFAT.</p> <p>Quant à Monsieur Jamal SADAK, il s'est réjoui de la présence de Monsieur Brahim BOUDINAR à l'ouverture des travaux du présent atelier et lui a présenté sa gratitude pour son inestimable contribution dans la construction du REFMA. A l'endroit de la COMHAFAT, il a renouvelé ses sincères remerciements pour le soutien permanent qu'elle apporte au REFMA. Terminant son allocution, il a félicité les délégués des pays membres et les a assurés de sa disponibilité à faire en sorte que leur séjour soit le plus agréable possible.</p>
<p>2°) Présentation du REFMA et de son plan d'action ; introduction et exploration du thème de l'atelier</p>	<p>2°) Dans le but de mettre tous les participants au même niveau d'information, le Président du REFMA a commis Monsieur KOFFI Kouamé Eugène, qui fut Rapporteur des travaux des assises de la dernière réunion du bureau du REFMA de faire une présentation succincte de la structure, de sa liaison avec la COMHAFAT, des résultats des travaux déjà réalisés ainsi que de la matrice du plan d'actions engagée ; et ensuite, éplucher le thème de l'atelier pour en situer les enjeux.</p> <p>Cette communication dont copie est annexée à la présente a été faite, sauf la présentation de la matrice du plan d'actions qui avait déjà été largement diffusée auprès des pays membres de la COMHAFAT pour raison d'économie de temps.</p> <p>Suite à cette communication, un tour de table a permis à chaque participant de se présenter, histoire de se connaître mutuellement. Un bureau des travaux composé des Messieurs Driss ATTAS (Modérateur) et KOFFI Kouamé Eugène (Rapporteur) a été désigné par le Président du REFMA, à défaut de candidature à ces Responsabilité</p>
<p>3°) Visite des installations pédagogiques de l'ISPM</p>	<p>3°) Une visite des équipements pédagogiques a été conduite par Monsieur Larbi GHAZAOUI, Expert en APC. Cette visite a permis aux participants de se rendre compte de la diversité des équipements didactiques dédiés à la formation à la pêche (des ateliers de conserverie, de traitement des captures, de banc d'essai des chaluts, de la chaîne du froid, de l'électrotechnique, de l'électronique, du simulateur machine, des ateliers fer et moteurs ;)</p>
<p>4°) Thématique N° 1</p>	<p>Monsieur Larbi GHAZAOUI, membre de la cellule nationale de la DFMPSP-MAROC en APC, a livré une communication sur le thème ; « Fondement de l'APC, adaptation entre les standards de l'Approche et les spécificités du métier du marin. »</p> <p>Son exposé s'est articulé autour des trois orientations ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. l'approche par compétence, son contexte de développement et ses origines;</li> </ol>

<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px; text-align: center;"> <p>MODERATEUR</p> <hr/> <p>Driss ATTAS</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px; text-align: center;"> <p>RAPPORTEUR</p> <hr/> <p>M. KOFFI Kouamé Eugène</p> </div>	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Les fondements de l'approche par compétence dans le contexte de la formation professionnelle;</li> <li>3. Application de l'approche par compétence dans le contexte de la formation maritime;</li> </ol> <p>Définissant la compétence comme étant le pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités et qui résulte d'un ensemble intégré de connaissances, d'habiletés, d'attitudes et de comportements, l'APC est un outil global qui permet la transmission de la compétence dans toutes les activités humaines, y compris le domaine des métiers du marin. Sa mise en œuvre est une démarche rigoureuse et séquentielle évoluant au travers d'études et de planification ; de conception et de production de programme de formation selon un format approprié ; d'implantation de ces programmes de formation ; d'évaluation des dits programmes et d'améliorations. En fait l'APC est une véritable réingénierie tant de la formation que de la gestion de celle-ci qui s'appuie sur la description, par l'entreprise, du contexte de travail qui sera celui du lauréat ; prend en compte les exigences organisationnelles du métier dans l'aménagement de la formation. Pour cela, il exige plus de moyens didactiques par rapport à l'enseignement traditionnel.</p> <p>A l'issue de cette communication, des éclaircissements ont été apportés à certaines préoccupations des participants. Certaines questions évoquées par l'assistance ont été traitées avec détails dans les autres communications thématiques prévues dans cet atelier.</p>
<p><b>MARDI 24 Juin 2014</b></p>	
<p><b>ORDRE DU JOUR</b></p>	<p><b>DEROULEMENT</b></p>
<p>5°) Thématique N° 2 et N° 3</p>	<p>5°) Monsieur Mohamed GHAOUZY, Directeur de l'ITPM de SAFI, Expert en APC, a été sollicité pour traiter les thèmes suivants ;  <b>« Processus de mise en œuvre de l'Approche par compétence. » et « Projet REAPC du Maroc ».</b>  Il ressort de la contribution de Monsieur GHAOUZY sur le premier thème que la mise en œuvre de l'APC se déroule en quatre phases successives :</p> <p style="margin-left: 20px;">■ <b>PHASE 1 : ETUDES ET PLANIFICATION</b></p> <p>Au cours de cette phase, l'Autorité Gouvernementale, planifie le développement de la formation qui sera offerte par le dispositif pour un secteur donné.  On y produit une étude du secteur, un plan de développement du secteur, et éventuellement d'autres études si nécessaire</p> <p style="margin-left: 20px;">■ <b>PHASE 2 : PHASE CONCEPTION ET PRODUCTION</b></p> <p>C'est à cette phase que l'essentiel des productions des documents nécessaires est réalisé ; il s'agit, entre autres :</p>

Du rapport d'analyse de situation de travail de la fonction de travail visée  
Du référentiel de compétences  
Du procès verbal de validation par les professionnels  
Du programme de formation et des guides d'appui au programme

### ■ PHASE 3 : PHASE D'IMPLANTATION

La phase d'implantation comprend toutes les actions qu'il faut poser pour qu'un établissement se prépare à dispenser un programme de formation développé par compétences.

Il s'agit de préparer toutes les ressources qui seront utilisées par le programme : les formateurs, les cadres administratifs, les locaux, ateliers et laboratoires, les outils de gestion, les horaires, la gestion des matières d'œuvre, etc.

Cette phase se déroule en plusieurs étapes qui sont : l'élaboration d'un mandat d'implantation; la constitution d'une équipe responsable de tout le processus d'implantation; le diagnostic de l'établissement; la planification de l'implantation; le développement de partenariat; l'analyse du programme de formation et des différents guides en regard de la disponibilité des équipements; le processus de sélection des apprenants; le plan de communication; la sensibilisation du personnel de l'établissement à l'APC; la constitution des équipes de formateurs par programme; l'établissement des plans de perfectionnements technique et pédagogique pour les formateurs et l'équipe de gestionnaires; l'aménagement de la nouvelle organisation physique des espaces pédagogiques et administratifs; l'implantation des outils de gestion des programmes; l'élaboration du chronogramme du programme et des emplois du temps et enfin la mise en œuvre du programme selon « l'Approche-programme »

### ■ PHASE 4 : PHASE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE FORMATION

A cette phase, il s'agit d'assurer la mise à jour continue du programme et d'apporter les correctifs nécessaires à une mise en œuvre de qualité et de maintenir sa capacité de répondre aux besoins du marché du travail.

Concernant la deuxième communication, Monsieur GHAOUZY s'est penché d'abord sur les principaux constats de l'évaluation de l'implantation de l'APC au MAROC, avant de présenter les composantes du projet REAPC.

L'évaluation de l'implantation de l'APC au MAROC (2004-2009) a fait ressortir les faiblesses suivantes :

- **Au plan général**

L'APC développée au Maroc demeure encore au stade expérimental: Elle n'est pas standardisée et officialisée au niveau réglementaire et n'a pas franchi les premières phases de la généralisation ;

- **Au plan légal et réglementaire**

Le partage des rôles et responsabilités en matière de gestion de la formation professionnelle et d'introduction de la réforme de la formation basée sur l'APC, demeure confus au sein des structures administratives et opérationnelles.

Il n'existe aucune disposition administrative permettant d'identifier les formations dispensées selon l'approche APC et les diplômes de formation professionnelle ne permettent pas de distinguer une formation traditionnelle (Pédagogie Par Objectif, PPO) d'une formation APC;

Les structures de pilotage n'ont pas d'assises juridiques ;

- **Au plan de la communication**

Il y a un déficit en communication autour l'APC, en particulier depuis l'arrêt du projet APC/Maroc.

**En résumé :**

Bien qu'il existe des atouts certains pour la mise en œuvre des l'APC au MAROC, notamment dans la formation à la pêche (l'ITPM de SAFI en est un exemple), un nouveau projet APC connu sous le sigle REAPC, s'appuyant sur les acquis de la première expérience s'est avéré nécessaire. Ce projet de réforme de l'APC a démarré en 2010 et devra s'achever en 2016.

La spécificité du projet REAPC est qu'il consacre :

- Un nouveau cadre de gestion et d'élaboration des programmes de formation ;
- Une meilleure stratégie de communication sur l'APC ;
- L'égalité et l'équité du Genre ;
- Une bonne adéquation formation-emploi ;
- Un environnement de travail plus adapté pour le corps professoral ;
- Le renforcement des capacités de gestion des établissements de formation
- Un appui conséquent aux fédérations et associations professionnelles.

*Le cadre de référence de ce projet REAPC, en cours, est spécifiquement dédié aux secteurs de l'Agriculture, Tourisme et Pêches maritimes.*

A l'issue du développement de chaque thème, les échanges entre les participants et le conférencier ont permis des clarifications et des précisions. C'est ainsi qu'il a été indiqué, entre autres, que :

- Dans le système APC, un lauréat n'est définitivement déclaré admis que lorsqu'il valide la totalité de ses compétences. Si non, il est autorisé à la reprise du ou des modules non validés La démarche APC, étant réputée être la pédagogie du succès, les taux de réussite de plus de 90% sont courants.
- La mutualisation des moyens pédagogiques et humains de plusieurs établissements pratiquant l'APC ainsi que d'autres alternatives offertes par le milieu professionnel permettent d'amoinrir le coût de mise en œuvre de l'APC qui est nettement plus élevé que le système PPO.

<p>6°) Ateliers de réflexion (Brainstorming) N°1</p>	<p>6°) Les participants se sont répartis en trois groupes de travail pour réfléchir sur la problématique des « <b>contraintes et des difficultés de planification et de mise en œuvre de l'APC dans les pays membres du REFMA</b> ».</p> <p>Une première restitution a permis de répartir les pays membres du REFMA en deux groupes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les pays qui ne se sont pas encore engagés dans la démarche APC pour lesquels l'absence d'expression d'une volonté politique et/ou l'inexistence d'une étude économique globale ou même sectorielle aux fins de déceler l'opportunité d'une démarche APC sont des contraintes majeures.</li> <li>■ Les pays qui se sont engagés dans le processus APC ont, eux aussi, des contraintes spécifiques qui les situent à des niveaux différents dans les quatre phases de mise en œuvre de la démarche APC.</li> </ul>
--	---

**MERCREDI 25 Juin 2014**

<p>7°) Ateliers de réflexion (Brainstorming) N° 2</p> <p><u>Ampliation</u>          ■ Tous les participants</p> <table border="1" data-bbox="248 1144 635 1361" style="margin-left: 40px;"> <tr> <td style="text-align: center;">Comité de rédaction</td> </tr> <tr> <td>M. Jamal SADAK M. Ali BOUALI M. KOFFI Kouamé Eugène</td> </tr> </table>	Comité de rédaction	M. Jamal SADAK M. Ali BOUALI M. KOFFI Kouamé Eugène	<p>7°) La journée du mercredi 25 Juin 2014 a été consacrée à l'organisation d'un brainstorming en groupes intitulé « <b>Les solutions appropriées pour consolider l'approche par compétence par les pays membres comme choix stratégiques pour la formation maritime</b> ».</p> <p>L'objectif assigné à cet exercice est de d'examiner en détail les contraintes à la mise en place de l'APC et, partant, de mener une réflexion sur les mesures et pistes d'amélioration susceptibles de trouver une solution à cette problématique.</p> <p>Les réflexions dans les groupes de travail ont débouché sur des recommandations à soumettre à la COMHAFAT pour une plus grande mobilisation des pays membres afin de mettre en œuvre l'APC dans leurs systèmes de formation à la pêche.</p>
Comité de rédaction			
M. Jamal SADAK M. Ali BOUALI M. KOFFI Kouamé Eugène			

**RECOMMANDATIONS**

1. Sensibiliser toutes les parties prenantes, notamment l'administration, les organismes de formation maritime et la profession sur l'approche par compétence (APC) et ses avantages en matière de l'ingénierie de la formation ;
2. Organiser par le REFMA, dans chaque pays membre, un séminaire d'information sur l'APC pour la formation en pêche maritime au profit des différents acteurs du secteur et des décideurs ;
3. Réaliser un état des lieux sur le système de la formation en pêche maritime dans les pays membres du REFMA, notamment leur positionnement par rapport à l'APC ;
4. Constituer au sein du REFMA un réseau d'experts en APC;
5. Encourager et faciliter l'échange d'expériences entre les pays membres du REFMA en matière d'approche par compétences (APC).

# ANNEXE 01

## Liste des participants

<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>ORGANISME</b>	<b>FONCTION</b>	<b>E-MAIL</b>
SADAK Jamal	ISPM – Agadir/MAROC	Directeur	jamalnasadak@gmail.com
NOUMONVI Kokouvi Julien	Direction des pêches/BENIN	Assistant du Directeur des pêches	jkoumonvi@gmail.com
Mohamed KEITA	Ministère Pêche et Aquaculture/GUINEE	Directeur national adjoint – Pêche maritime	Mkeita58@yahoo.fr
AKENZE Tite Romuald	DGPM/CONGO	Directeur de la pêche maritime	Akenzi_tite@yahoo.fr
KOFFI Kouamé Eugène	ESN – ARSTM/COTE D'IVOIRE	Directeur de l'Ecole Supérieure de Navigation	trabessou@yahoo.fr
Ali BOUALI	COMHAFAT		<a href="mailto:secretariat@comhafat.org">secretariat@comhafat.org</a>
MASAKI OIKAWA	COMHAFAT	Expert de pêche	oikawamasakichofu@yahoo.co.jp
Moureddine MOURADI	CQPM – Agadir/MAROC	Directeur	nmouraddi@mpm.gov.ma

EDDAMERI Abderrahim	CQPM- Casablanca/MAROC	Directeur	<a href="mailto:eddamiri@mpm.gov.ma">eddamiri@mpm.gov.ma</a> <a href="mailto:eddamiriabderrahim@gmail.com">eddamiriabderrahim@gmail.com</a>
GHAOUZY Mohamed	ITPM – Safi/MAROC	Directeur	ghahouzym@gmail.com
EL HAOUFATI Rachid	CQPM – Essaouira/MAROC	Directeur	elhaoufatirachid@hotmail.com
Boujemaa ZAGOUR	ITPM – Laayoune/MAROC	Directeur	boujemaazagour@mpm.gov.ma
Mohamed SALEM ELGARCH	ITPM – Tantan/MAROC	Directeur des Etudes	elgarch@mpm.gov.ma
GHAZAoui Larbi	ISPM – Agadir/MAROC	Enseignant	Larbi.ghazaoui@yahoo.fr
IBOUILI IBOUILI Landry stege	DGPA/GABON	Chargé d'études	stegelandry@gmail.com
Faye BABACAR	ENFM – Dakar/SENEGAL	Directeur des Etudes	Babacar_f@yahoo.fr
Brahim O MAHFOUD	ENEMP – Nouadhibou/MAURITANIE	Directeur	bahamouldmahfoud@yahoo.fr
ATTAS Driss	ITPM – Tantan/MAROC	Directeur	attas@mpm.gov.ma
IDARDARE Zaina	ISPM – Agadir/MAROC	Enseignante- Chercheur	idardarezaina@yahoo.fr



# ANNEXE 02

## PRESENTATION DU REFMA

Le REFMA (Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africain), aujourd'hui organe subsidiaire de la COMHAFAT, est une association à caractère technique, à but non lucratif et apolitique qui a pour membres, les Institutions de formation localisées dans les pays membre de COMHAFAT qui conduisent des programmes d'enseignements à l'exercice de la pêche commerciale et de la navigation à la pêche en milieu maritime.

Sa création en mai 2002 a été suscitée par la recherche d'une contribution intellectuelle et technique à apporter à la COMHAFAT à qui les vingt deux (22) Etats côtiers membres (du Maroc à la Namibie) ont fixé les objectifs généraux suivants:

- La promotion d'une coopération en matière d'aménagement et de développement des pêches
- Le développement, la coordination et l'harmonisation des efforts et des capacités des Etats membres en vue de préserver, exploiter, mettre en valeur et commercialiser les ressources halieutiques
- Le renforcement de la solidarité à l'égard des Etats Africains sans littoral et des Etats de la région géographiquement désavantagés.

Les actions à mener pour atteindre ses objectif se traduisent notamment par:

- Le renforcement de la formation professionnelle et technique maritime,
- Le développement de la recherche halieutique et des sciences de la mer,
- La promotion du commerce et la valorisation des produits de la pêche,
- La mise en œuvre des lois réglementant la pêche responsable.

Les Etablissements de Formation Maritime Africain, appartenant aux pays membres de la COMHAFAT, se sentant interpellés par ces actions à mener, se sont donc joints pour :

- Resserrer les liens de collaboration entre eux ;
- Regrouper et unir les efforts entrepris dans le domaine de la formation ;
- Contribuer au développement des programmes de formation en tenant compte du contexte et des besoins de chaque pays ;
- Organiser des stages, des détachements et des échanges d'enseignants ou d'étudiants ;
- Faciliter les échanges d'informations en produisant et diffusant des supports ou matériel pédagogique ;
- Promouvoir ou réaliser des recherches communes.....

Le premier bureau du REFMA, (à sa création) était composé de la COMHAFAT et de cinq pays (Maroc, Mauritanie, Sénégal, Gabon, Guinée).

De 2002 à 2009, le REFMA a tenu deux (02) assemblées générales ; neuf (09) réunions de bureau et trois ateliers thématiques relatifs au sauvetage et survie en mer (Mauritanie) ; Activités de formation maritime dans les Etats Africains riverains de l'Atlantique (Mauritanie) et Sécurité des marins dans la pêche artisanale (Maroc). Ces activités ont été financées par des partenaires et les Institutions appartenant à des Etats membres de la COMHAFAT.

Compte tenu des difficultés de financement le REFMA n'a pas pu mettre en œuvre son plan d'actions 2010-2012 et ses activités ont connu une période d'hibernation.

Les assises de la 10<sup>ème</sup> réunion de son bureau les 01 et 02 Juillet 2013 ont permis de définir un cadre des nouvelles orientations stratégiques du REFMA porté à l'approbation de la COMHAFAT : de nouveaux établissements ont été cooptés à son bureau, un projet de statut a été élaboré et une matrice de plan d'action triennal 2014-2016 alimenté par un tableau SEPO des établissements présents à cette réunion.

Le présent atelier qui nous réuni, à partir de ce jour 23 Juin 2014, a pour objet la 5<sup>ème</sup> activité prévue dans cette matrice pour l'année 2014 : Organisation d'un atelier sur l'Approche Par Compétence (APC).

## **EXPLORATION DU THEME DE L'ATELIER**

Aujourd'hui, le temps des études ne suffit plus pour acquérir tout le savoir dont nous avons besoin pour vivre et travailler dans notre société en mutation constante (**Dans la vie d'aujourd'hui, ce qui est constant, c'est le changement**). Longtemps on a cru que la solution consistait à augmenter le volume des matières et des programmes scolaires. Or, nous constatons aujourd'hui que, pour un grand nombre d'élèves, l'apprentissage est trop superficiel: ils ne savent pas appliquer ce qu'ils ont appris et ne possèdent donc pas la clé de la réussite scolaire ou professionnelle. Les résultats de l'ingénierie pédagogique traditionnelle sont dans nombre de pays les suivants :

- Trop peu d'apprentissages scolaires sont conçus de manière à permettre aux élèves de mieux comprendre, de mieux se préparer à l'apprentissage tout au long de la vie et de mieux agir dans la société ;
- Trop souvent, les étudiants n'apprennent pas pour apprendre, mais pour obtenir une note lors d'un devoir en classe, quitte à oublier rapidement les matières superficiellement mémorisées.
- La démotivation et le décrochage d'un nombre élevé d'élèves ;
- Les taux de redoublement et le nombre élevé d'élèves quittant l'école sans qualification ;
- Une sélection trop élitiste qui constitue autant de goulots d'étranglement sur lesquels butent aussi des élèves méritants.

L'approche par compétences (APC) est outil pédagogique qui consiste en un apprentissage plus concret, plus actif et plus durable. Elle intègre un ensemble de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être que l'élève doit pouvoir utiliser pour répondre à un problème précis.

L'approche par compétences met donc l'accent sur la capacité de l'élève d'utiliser concrètement ce qu'il a appris à l'école dans des tâches et situations nouvelles et complexes, à l'école et tout le long de la vie.

Cette nouvelle ingénierie pédagogique est engagée dans la quasi-totalité des systèmes scolaires des pays développés ou émergents parce qu'elle permet :

- ✓ Une meilleure préparation à la vie ;
- ✓ Des apprentissages plus actifs et plus durables ;
- ✓ Des programmes scolaires moins chargés ;
- ✓ Des objectifs clairement définis ;
- ✓ Une meilleure équité des chances ;
- ✓ Une évaluation plus nuancée et plus positive.....

Mettre en œuvre l'APC est une entreprise lourde qui a besoin, dans un premier temps, de l'expression d'une volonté politique ferme par les plus hautes Autorités et dans un deuxième temps de l'engagement soutenu ainsi que de l'adhésion totale et entière de l'ensemble des intervenants actifs et passifs du système scolaire : l'Enseignant, l'Enseigné, le milieu professionnel et l'appui ou assistance d'experts en la matière.

Les programmes d'enseignement sont relus, fécondés et réagencés selon un nouveau format respectant la démarche APC ;

Les outils pédagogiques sont remodelés ou renouvelés pour être utilisés autrement ;

L'écoute du marché du travail est plus systématique et régulière ; les informations ou orientations qu'on y recueille sont automatiquement pris en compte.....

Dans la démarche APC, l'élève, épicerie du système, apprend mieux à utiliser et à appliquer ses connaissances (volontairement acquises) dans des situations nouvelles selon ses capacités individuelles. C'est un véritable changement de paradigme tel que le démontrera le présent atelier.

# ANNEXE 03